



Paris, le 19 JUIN 2012

Réf. (à rappeler) [REDACTED]

Monsieur le Préfet,

Afin de mieux appréhender la situation de [REDACTED] – personne transsexuelle opérée d’homme à femme mais toujours enregistrée civilement sous un statut masculin – relativement à son affectation interne au sein de la maison d’arrêt de Fleury-Mérogis, j’ai délégué deux membres du Contrôle général des lieux de privation de liberté afin qu’elles procèdent sur place à des vérifications sur pièces et s’entretiennent avec les personnes dont elles souhaitaient recueillir les observations. Elles se sont présentées à la maison d’arrêt de Fleury-Mérogis le 22 mai dernier. Je joins à ce courrier une copie du rapport rédigé suite à cette enquête et envoyé au directeur de la maison d’arrêt.

Lors de cette enquête, mes collaboratrices ont constaté que les différentes affectations internes de [REDACTED] étaient le fruit d’une succession de réflexions et de décisions engagées par la direction de la maison d’arrêt Fleury-Mérogis, par la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris et par vos services.

Si votre décision initiale de réaffectation de [REDACTED] à la maison d’arrêt des hommes était fondée sur les observations formulées par le ministre de la Justice en réponse à l’avis relatif à la prise en charge des personnes transsexuelles incarcérées, que j’avais rendu public le 30 juin 2010, je constate avec satisfaction que votre dernière décision sollicitant son affectation définitive à la maison d’arrêt des femmes, puis une affectation au quartier femmes du [REDACTED], est notamment fondée sur la recommandation essentielle de cet avis, à savoir l’affectation dans un quartier correspondant à l’identité sexuelle de la personne dès lors que l’irréversibilité du processus est établie, et ce sans attendre la modification de l’état civil.

Cette mesure, dont il a pu être constaté qu’elle ne posait pas de difficultés dans sa mise en œuvre, répond tant aux attentes légitimes de la personne détenue qu’aux difficultés quotidiennes rencontrées par les personnels de la maison d’arrêt des hommes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l’assurance de ma considération distinguée.

Jean-Marie DELARUE

Monsieur Henri MASSE
Directeur de l’administration pénitentiaire
13, place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01